



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 86290

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Cet ordre semble rencontrer certaines oppositions de la part de masseurs-kinésithérapeutes salariés qui témoignent de leur désaccord avec le montant de la cotisation d'adhésion à l'ordre, identique pour les salariés et pour les libéraux qui disposent pourtant de revenus bien supérieurs. Ils ne comprennent pas l'obligation d'adhésion à cet ordre sachant que les masseurs kinésithérapeutes salariés disposent déjà d'un cadre juridique et disciplinaire. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions pour répondre aux interrogations de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86290

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8695

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)